

Suivi des entreprises

Donnez à votre entreprise toutes les chances de réussite dès le départ :

Profitez du Contrat de Suivi Post-Création dès la première année.

Le suivi Post-Création proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Île de la Réunion est un outil d'aide à la gestion en faveur des entreprises artisanales nouvellement installées. Il est composé de conseils et de support permettant la prise de décision de l'artisan dans le pilotage et l'orientation de son entreprise. En aucun cas, ce contrat remplacera les prestations de services dont l'entreprise aura besoin en matière de tenue de comptabilité, de déclarations fiscales et sociales, ou autres interventions d'expert.

Le Suivi Post-Création c'est :

Un contrat de partenariat qui permet au nouveau chef d'entreprise de bénéficier du soutien d'un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région dès le début de création de son entreprise afin d'améliorer ses chances de réussite et pérenniser son entreprise au travers de conseils spécialisés en matière :

- **D'organisation administrative** (*suivi de trésorerie, gestion des documents administratifs, TVA, ...*)
- **Commerciale** (*fichier client, échéancier, facture, devis, ...*)
- **De suivi d'activité et de rentabilité** (*seuil de rentabilité, marge, calcul de prix, ...*)

La démarche : Un diagnostic de l'entreprise dès la création Identification des points forts et des points faibles de l'entreprise.

Intervention en entreprise : - Amélioration des points faibles

- Mise en place d'outils de gestion

- Contrôle des progrès

Trois types de suivi Post-Création sont disponibles :

- **Le Suivi CONSEIL FORMATION** s'adresse aux entreprises inscrites depuis moins de 3 ans au Répertoire des Métiers.
- **Le Suivi Nacre** s'adresse aux personnes éligibles à l'ACCRE au moment de la Création d'entreprise et ayant moins de 2 ans d'activité OU AUX CREATEURS AYANT Bénéficié DE LA PHASE M2 du dispositif NACRE. Http : www.emploi.gouv.fr/nacre/financement-nacre.html
- **Le Suivi ADEN** s'adresse aux créateurs ayant bénéficié d'un financement ADEN pour la création de leur entreprises

Durée d'intervention :

- **Suivi Conseil Formation** : 12 mois
- **Suivi ADEN** : 24 mois
- **Suivi NACRE** : 36 mois